



COMITÉ DES FORÊTS

GRUPE DE TRAVAIL SUR LES FORÊTS ET LES SYSTÈMES AGROSYLVOPASTORAUX DES ZONES ARIDES

Deuxième session (à distance)

17-18 novembre 2021

PROGRAMME D'IMPACT DU FEM-7 SUR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS – VOLET GESTION DURABLE DES ZONES ARIDES

Résumé

Le Programme d'impact sur la gestion durable des forêts – volet Gestion durable des zones arides (le Programme) comporte un projet de coordination mondiale (PCM) et 11 projets nationaux (appelés «projets enfants»). Cette initiative a été approuvée par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en juin 2021.

La première section du présent document (4.a) donne un bref aperçu du Programme et de ses principaux objectifs, des partenaires qui assurent conjointement son exécution, de sa portée géographique et de sa structure de mise en œuvre globale. Elle présente les développements survenus récemment depuis l'approbation du Programme, notamment la manifestation de lancement du Programme et les processus opérationnels en cours concernant l'instauration des unités de gestion des projets (aux niveaux mondial et national) et la conclusion des arrangements contractuels avec les partenaires conjointement responsables de l'exécution du PCM.

La deuxième section (4.b) donne une vue d'ensemble du Comité de pilotage mondial du Programme en précisant ses principales missions, sa composition ainsi que les rôles et responsabilités de ses membres, notamment la présentation de rapports sur les résultats des réunions du Comité de pilotage au Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides du Comité des forêts de la FAO (le Groupe de travail).

Suite que le Groupe de travail est invité à donner

Le Groupe de travail souhaitera peut-être inviter ses membres à:

- faciliter les liens et les interactions entre leurs unités nationales respectives chargées de la gestion des zones arides et les projets enfants du Programme en vue de renforcer la mise en œuvre au niveau de leur pays;

- participer aux comités de pilotage des projets enfants dans leurs pays respectifs afin de favoriser un échange mutuel d'informations avec le Groupe de travail;
- contribuer à la définition de priorités régionales (transfrontières) fondées sur des données probantes aux fins de la gestion transfrontière des zones arides;
- faire mieux connaître et diffuser les enseignements tirés du Programme auprès des pays qui n'en bénéficient pas en vue de renforcer les échanges régionaux;
- examiner et approuver le premier rapport du Comité de pilotage mondial du Programme, comme indiqué au paragraphe 136 du document-cadre du Programme.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Fritjof Boerstler
Spécialiste principal des ressources naturelles
Division des forêts
Fritjof.Boerstler@fao.org

a. Éléments nouveaux concernant le Programme

I. Introduction

1. Le Programme d'impact sur la gestion durable des forêts – volet Gestion durable des zones arides (le Programme), financé au titre de la septième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-7), a pour objectif d'accélérer et de transposer à plus grande échelle les initiatives visant à prévenir, réduire et inverser les processus de dégradation, de désertification et de déforestation des terres et des écosystèmes dans les zones arides en misant sur une gestion durable des paysages productifs.

2. Ce programme quinquennal est doté d'une enveloppe totale de 104 millions d'USD à laquelle s'ajoutent 810 millions d'USD sous forme de cofinancements. Il est placé sous l'égide de la FAO en coordination avec trois organismes qui l'épauleront dans la mise en œuvre: l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Fonds mondial pour la nature (WWF) et la Banque mondiale. Le Programme sera exécuté dans 11 pays (projets enfants): huit en Afrique centrale, orientale et australe (Angola, Botswana, Kenya, Malawi, Mozambique, Namibie, République-Unie de Tanzanie et Zimbabwe); un en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso) et deux en Asie centrale (Kazakhstan et Mongolie).

3. L'équipe du projet de coordination mondiale (PCM) appuiera et coordonnera la mise en œuvre du Programme dans le cadre des 11 projets enfants en apportant de l'expertise technique et en assurant la gestion stratégique des connaissances, de façon à améliorer la cohérence globale du Programme. Elle bénéficiera du soutien d'un consortium de partenaires, dont la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, l'UICN et le réseau de l'Étude mondiale des approches et des technologies de conservation (WOCAT), qui l'aideront à: i) trouver des solutions intégrées aux problèmes couramment rencontrés en matière de gestion; ii) donner le plus d'ampleur possible aux synergies programmatiques et aux économies d'échelle; iii) assurer la coopération Sud-Sud; iv) renforcer le dialogue avec les acteurs régionaux concernés; v) pérenniser les efforts au moyen d'une approche axée sur le renforcement des capacités dans l'ensemble du système; vi) promouvoir l'élaboration de produits axés sur les connaissances, la sensibilisation et la mobilisation aux niveaux national et régional, tout en consignand et en diffusant les connaissances relatives aux résultats obtenus et aux enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme.

4. Compte tenu de la répartition géographique des 11 pays bénéficiaires, trois plateformes/dispositifs régionaux (mécanismes régionaux d'échange) sont envisagés sous la houlette du PCM: Asie centrale; Sahel/Afrique de l'Est; écorégion du Miombo-Mopane en Afrique australe.

Dans le cadre du PCM, ces mécanismes faciliteront la collaboration et les échanges au sein des régions et entre elles, selon que de besoin.

5. En outre, le Programme optimisera autant que possible les synergies avec le Programme d'impact du FEM-7 sur les systèmes alimentaires, l'exploitation et la restauration des sols¹, qui est mis en œuvre dans 27 pays afin de promouvoir des paysages durables et intégrés et des chaînes de valeur alimentaires efficaces à grande échelle pour huit produits de base (bœuf, cacao, maïs, café, huile de palme, riz, soja et blé).

II. Éléments nouveaux et prochaines étapes

6. Le PCM et les 11 projets enfants ont été approuvés par le FEM en juin 2021, et le coup d'envoi officiel du Programme a été donné le 3 juin 2021 au cours de la manifestation en ligne du Forum mondial sur les paysages, organisée sur le thème «Restaurer les zones arides d'Afrique, accélérer l'action sur le terrain»². L'objectif de cette manifestation était de rassembler des partenaires et des parties prenantes issus de différents secteurs et intervenant à différents niveaux (local, national, régional et mondial), et 450 participants ont répondu présents en ligne.

7. S'agissant des 11 projets enfants, les prochaines étapes consisteront à conclure les arrangements contractuels entre les organismes d'exécution du FEM et les homologues gouvernementaux, à recruter le personnel des unités de gestion des projets et à organiser des ateliers nationaux pour le lancement des projets. Au niveau mondial, une unité de gestion de projet a été créée au sein de la Division des forêts de la FAO. Les principales fonctions de cette unité mondiale seront d'assurer la bonne gestion et la coordination d'ensemble du projet et de garantir l'harmonisation de sa mise en œuvre et de son suivi aux niveaux mondial, régional et national, en veillant à la bonne application des plans de travail et budgets annuels.

8. En coopération avec la FAO, l'UICN et le réseau WOCAT joueront des rôles importants dans l'exécution du PCM. L'UICN sera responsable de la coordination des mécanismes régionaux d'échange dans les régions Sahel/Afrique de l'Est et Asie centrale, tandis que la FAO coordonnera les mécanismes de l'écorégion de Miombo-Mopane en Afrique australe. De son côté, le réseau WOCAT prêtera son concours aux activités de collecte, de consignation et de partage des bonnes pratiques en matière de gestion durable des terres et de gestion durable des forêts. Ces pratiques seront choisies et adaptées de manière à alimenter des processus décisionnels fondés sur des données factuelles dans le but de favoriser la mise en œuvre et la transposition à plus grande échelle d'initiatives de gestion durable des terres et des forêts à l'appui de la concrétisation des cibles de neutralité de la dégradation des terres (NDT) et des objectifs de développement durable.

9. L'équipe du PCM établira un Comité de pilotage mondial composé d'un représentant de chacune des entités suivantes: le Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides du Comité des forêts de la FAO, l'UICN, la Banque mondiale, le WWF et le réseau WOCAT. Le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Secrétariat du FEM et le Groupe consultatif scientifique et technique du FEM seront invités à participer au Comité en qualité de membres de droit.

10. Le Comité de pilotage mondial aura pour principales fonctions de fournir des orientations stratégiques, d'assurer la supervision du Programme et d'en garantir la qualité technique. Il jouera un rôle consultatif concernant la préparation et la mise en œuvre du Programme et de ses composantes, la conception et le fonctionnement des mécanismes régionaux d'échange ainsi que l'optimisation des

¹ <https://www.worldbank.org/en/topic/agriculture/brief/the-food-systems-land-use-and-restoration-folur-impact-program>.

² <https://www.globallandscapesforum.org/publication/the-drylands-sustainable-landscapes-impact-program-local-action-for-impact-at-scale/>.

synergies entre les initiatives nationales, et il favorisera la coopération et l'échange de connaissances à divers échelons.

11. Les membres du Comité de pilotage mondial représenteront leur organisme respectif et agiront comme des points focaux lors des réunions dudit comité. Ils se réuniront en personne (à distance si les circonstances l'imposent) au moins une fois par an, ou plus fréquemment si nécessaire, afin de s'acquitter des fonctions suivantes: i) examiner et approuver le plan de travail et le budget annuels ainsi que le cadre de suivi et d'évaluation correspondant (et toutes les modifications qui pourraient y être apportées); ii) contrôler et assurer la qualité technique des produits de l'ensemble du Programme; iii) veiller à l'établissement de liens étroits entre le projet mondial et d'autres projets et programmes en cours pertinents (notamment le Programme d'impact du FEM-7 sur les systèmes alimentaires, l'exploitation et la restauration des sols); iv) assurer la disponibilité en temps voulu et l'efficacité des cofinancements; v) assurer la pérennité des principaux résultats du projet, notamment par leur transposition à plus grande échelle et leur reproduction; vi) fournir des orientations concernant la stratégie de gestion des connaissances et de communication du Programme, le plan et les mesures de mobilisation des parties intéressées et la stratégie de renforcement des capacités dans l'ensemble du système; vii) veiller à ce que les rapports sur l'avancement du projet et les examens annuels de la mise en œuvre du projet soient réalisés sans retard; viii) approuver le mandat et formuler en temps voulu des observations dans le cadre de la réponse de l'administration aux recommandations émanant des évaluations à mi-parcours et finale; ix) prendre des décisions de gestion établies par consensus lorsque le coordonnateur mondial du projet demande des orientations; x) traiter toute autre question portée à l'attention du Comité de pilotage mondial par l'un de ses membres.

b. Rapport du Comité de pilotage mondial

12. Lors de sa session inaugurale, le Groupe de travail a recommandé que son Comité directeur, en étroite collaboration avec les 11 pays participant au Programme, travaille en étroite coordination avec le Comité de pilotage mondial du Programme, et apporte son appui à la mise en œuvre du Programme aux niveaux régional et mondial.

13. La première réunion du Comité de pilotage mondial se tiendra le 15 novembre 2021, immédiatement avant la prochaine session du Groupe de travail.

14. Les objectifs de cette première réunion seront les suivants: 1) examiner le projet de mandat du Comité de pilotage mondial, en établir la version définitive, et approuver la composition du Comité; 2) présenter la structure de mise en œuvre du PCM, notamment les rôles et responsabilités des principaux partenaires d'exécution; 3) examiner et approuver le plan de travail et le budget du PCM pour la première année; 4) présenter le projet de stratégie de gestion des connaissances du PCM.

15. Conformément aux résultats de la session inaugurale du Groupe de travail (FO:COFO/WG-DF/2019/REP) et au document-cadre du Programme³, le Secrétaire du Comité de pilotage mondial présentera le rapport de la réunion du Comité pour examen et approbation lors de la deuxième session du Groupe de travail, le 17 novembre 2021.

³ https://publicpartnershipdata.azureedge.net/gef/GEFDocuments/e3681ffb-3e55-e911-a827-000d3a365662/Roadmap/PFD__PIF_ID10206.pdf.